
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 26/2 (1999)

DOI: 10.11588/fr.1999.2.47444

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

KLAUS MALETTKE

L'ÉDUCATION DES PRINCES ALLEMANDS: LE CAS DE LA HESSE

Traiter dans le cadre d'une communication d'un colloque¹ de tous les aspects et de toute la problématique de l'éducation des princes allemands à l'époque moderne, plus exactement aux XVII^e et XVIII^e siècles, ainsi que des questions diverses qu'elle soulève n'est pas possible. Je me suis donc décidé à concentrer mon exposé sur trois exemples hessois, en l'occurrence la Hesse-Darmstadt, la Hesse-Homburg et la Hesse-Cassel. Les raisons qui m'ont guidé sont les suivantes: les différentes principautés hessoises, plus exactement les landgraviats hessois, appartiennent au nombre des États d'Empire de moyenne envergure qui se trouvent plus ou moins au centre de l'Allemagne et qui ont joué un rôle non négligeable dans l'histoire du Saint-Empire. Mais encore aujourd'hui quelques historiens allemands préfèrent concentrer leurs recherches sur les États d'Empire de premier plan, c'est-à-dire sur le Brandebourg-Prusse, sur l'Autriche, sur la Bavière, sur la Saxe etc.; par conséquent, les États d'Empire de moyenne et de petite envergure qui, en réalité, sont si typiques du Saint-Empire, échappent trop souvent à l'attention des historiens.

Ma communication est divisée en trois parties. Dans la première partie, je vais esquisser les éléments caractéristiques des principautés de moyenne et de petite envergure du Saint-Empire après 1648. La deuxième partie est consacrée à la question centrale de mon exposé, c'est-à-dire à l'éducation des princes hessois. Dans la troisième partie je formulerai quelques conclusions générales.

1. Éléments caractéristiques des principautés de moyenne et de petite envergure du Saint-Empire après 1648

Considérée dans une perspective comparatiste européenne, l'Allemagne aborda de toute évidence l'époque moderne dans des conditions particulières – des conditions exceptionnelles qui influencèrent profondément le cours ultérieur de l'histoire allemande aux XIX^e et XX^e siècles et qui contribuent encore aujourd'hui à modeler l'identité politique et culturelle des Allemands. Le passage de la société médiévale à une société moderne fut déterminé en Allemagne par trois facteurs spécifiques. Le *premier* résidait dans la survie du Saint-Empire sous la forme d'un ensemble politique très largement dépourvu des attributs qui caractérisaient l'État territorial sou-

1 Communication donnée dans le cadre du colloque «L'Éducation des Princes» organisé par l'Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines et la Société des Amis de Versailles avec la collaboration du Château de Versailles, le samedi 23 janvier 1999.

verain au début de l'époque moderne, et à laquelle manquaient à fortiori les éléments de l'«État national et puissant contemporain». Le second facteur consistait dans la »réalité du particularisme territorial qui s'était développé au bas Moyen Âge et qui, en cette période de transition, rivalisait avec l'Empire pour déterminer la formation de l'État moderne«². La troisième caractéristique enfin était l'existence des trois Églises confessionnelles issues de la Réforme: l'Église catholique tridentine, l'Église luthérienne et l'Église calviniste réformée.

Lorsque l'on s'interroge sur le caractère et la signification que revêtent les débuts de la période moderne dans l'histoire allemande, il faut toujours tenir compte du fait que les Allemands, à la différence de la majorité de leurs voisins, ont vécu jusqu'au XIX^e siècle non pas dans un État, mais dans un Empire. Cet Empire se trouvait dans ses différents territoires en concurrence avec une multitude d'États modernes. L'Allemagne connaissait ainsi une organisation politique multiterritoriale et elle était par ailleurs multiconfessionnelle, c'est-à-dire qu'elle voyait se développer non pas une, mais trois identités religieuses et culturelles.

L'histoire de l'Allemagne au début de la période moderne – à savoir du XVI^e au XVIII^e siècle – continue à être profondément marquée par la réalisation à long terme des deux principes constructeurs opposés et rivaux qui dominent la période. Le principe corporatif, nommé en l'occurrence liberté, triomphait au niveau supérieur de l'Empire, tandis que le principe monarchique, placé sous le signe de la monarchie absolue, s'accomplissait dans les domaines majeurs de l'autre niveau: celui des territoires des États d'Empire dont la majorité était des principautés. Au niveau des États d'Empire, on trouve du reste un grand nombre de formations anciennes qui sont restées figées dans leurs structures féodales, ainsi que des formes politiques qui ont échoué dans leur évolution vers un type de gouvernement moderne.

L'ensemble de l'Empire comprenait vers la moitié du XVII^e siècle bien plus d'un millier d'unités politiques distinctes plus ou moins autonomes. Cet ensemble regroupait d'une part environ trois cents États ou formations similaires, dont les seigneurs – princes-électeurs laïques et ecclésiastiques, princes, comtes et abbés impériaux, magistrats des villes libres d'Empire – possédaient la supériorité territoriale en leurs dominations et détenaient l'immédiateté d'Empire; ces derniers jouissaient donc du droit de représentation et de participation aux Diètes d'Empire. D'autre part, il incluait également la chevalerie d'Empire, qui n'avait pas le droit de séance et de vote à la Diète d'Empire, mais disposait de la supériorité territoriale dans ses petits, voire micro-territoires, seigneuries particulièrement privilégiées qui dépassaient de loin le nombre de mille. Les petits seigneurs immédiats présentaient cependant, comparés aux grands et puissants princes d'Empire, une importance moindre pour le complexe impérial. On ne peut pas donner une description exhaustive de la multitude des formations politiques et aux très diverses formes de dominations territoriales, caractéristiques de l'Empire, mais seulement les esquisser. »Mises à part les différences de dimensions, par exemple entre les terres de la Maison de Habsbourg ou de l'électorat de Saxe et la principauté de Salm ou le comté impérial de Bentheim,

2 Heinz SCHILLING, Vom Aschenbrödel zum Märchenprinzen – Geschichtswissenschaft und historisch-politische Kultur in Deutschland, dans: Gießener Universitätsblätter, n° 2, 1989, p. 44.

l'archevêché de Mayence et l'abbaye impériale de St. Blaise, la ville d'Empire de Nuremberg et le village impérial de Zell sur Harmersbach, mise à part la différence de puissance et de prestige séparant notamment le prince-électeur de Brandebourg, qui était en même temps souverain en Prusse, du prince d'Anhalt, il existait dans les faits des différences considérables entre les électeurs de Bavière, pratiquement souverains, princes à titre héréditaire impliqués dans de nombreuses alliances dynastiques, et le baron d'Empire installé sur le siège épiscopal de Paderborn. Telle petite principauté ne possédait aucune ville notable, tel territoire ecclésiastique ou encore tel domaine séculier immédiat ne s'étendait pratiquement pas sur un espace homogène, mais consistait en fragments discontinus³.

Les États d'Empire, c'est-à-dire les princes électeurs, les princes séculiers et ecclésiastiques et les villes libres d'Empire, virent leur puissance territoriale amplement reconnue et étendue par les traités de paix de Westphalie de 1648, qui leur garantirent la supériorité territoriale. Les prescriptions contenues à ce propos dans l'article VIII du traité de paix d'Osnabruck au § 1 ne revêtaient certes pas un sens »constitutif«, dans la mesure où elles n'introduisaient pas une nouveauté dans l'Empire. Mais en stipulant officiellement la puissance territoriale des États d'Empire, elles prévenaient définitivement toutes les tendances favorables à la transformation de l'Empire en un système monarchique. Il faut globalement constater que la paix de Westphalie favorisa le processus de modernisation et d'étatisation, amorcé au début de l'époque moderne, qui s'accomplissait au niveau des territoires, tout en demeurant coiffés par l'ensemble de l'Empire. Ainsi les États d'Empire se virent-ils reconnaître le droit de conclure des alliances entre eux ou avec des puissances étrangères. Ce droit était cependant limité, dans la mesure où ces coalitions ne pouvaient être conclues par les États que pour assurer leur sécurité et ne devaient pas être dirigées contre l'Empereur et l'Empire, ni mettre en péril la paix civile ou les traités de paix de Westphalie. Ce règlement revêtait en quelque sorte un caractère restaurateur, puisqu'il annulait l'interdiction formulée sur ce point par la paix de Prague du 30 mai 1635, et doit par conséquent être interprété en premier lieu comme une confirmation de l'ancien droit d'union des États.

Malgré cette réserve, la reconnaissance du droit de conclure des alliances fournissait à la supériorité territoriale des États d'Empire un nouvel élément. Si *avant* 1648 cette dernière, conformément à son origine et son objectif, consistait en un pouvoir intérieur, il n'en fut plus de même après la reconnaissance du droit d'alliance aux États d'Empire. »Lorsque le droit d'alliance vient s'ajouter à la supériorité territoriale, il n'en résulte pas simplement un droit régalien supplémentaire, mais une véritable puissance extérieure. La domination générale et la supériorité territoriale s'exerçant à l'intérieur trouvent leur complément dans l'indépendance à l'égard de l'extérieur. Les deux éléments se renforcent et se consolident mutuellement; ils s'unissent pour créer une puissance gouvernementale au vrai sens du terme, et construire le territoire en tant qu'unité politique autonome⁴.

3 Rudolf VIERHAUS, *Deutschland im Zeitalter des Absolutismus, 1648-1763* (Deutsche Geschichte, vol. 6), Göttingen 1978, p. 129.

4 Ernst W. BÖCKENFÖRDE, *Der Westfälische Frieden. Das Bündnisrecht der Reichsstände*, dans: *Der Staat*, n° 8, 1969, p. 473.

Pourtant le droit d'alliance, dans un premier temps, ne suscita pratiquement pas de tendances centrifuges, mais se révéla être, au contraire, un instrument de l'intégration impériale. Cette fonction fut remplie à un degré encore plus fort par les Cercles d'Empire qui trouvèrent rapidement un second souffle, et les associations de Cercles qu'ils formaient entre eux.

La position juridique et constitutionnelle qui définissait le statut des catholiques et des protestants dans l'Empire au début du XVII^e siècle était déterminée par la »paix de religion d'Augsbourg« de 1555. Ce traité n'avait pas restauré la paix religieuse – ce qui n'était d'ailleurs nullement dans ses intentions –, mais bien plutôt mis entre parenthèses et neutralisé le problème religieux qui, ainsi canalisé par la loi, devait perdre sa charge explosive. L'ordre de paix et de coexistence établi à Augsbourg était donc de nature politique et laïque. Il garantissait à l'avenir aux deux confessions la même protection et – du moins en principe – la même reconnaissance de la part de l'Empire. Il devait leur assurer l'existence politique, reconnaître à leurs adeptes l'autonomie spirituelle intérieure ainsi que la liberté d'extérioriser leur foi et de développer leur Église. La confession réformée calviniste, quant à elle, n'était pas reconnue par la »paix de religion d'Augsbourg«.

La »paix de religion d'Augsbourg« comportait cependant, dans certains de ses règlements fondamentaux, des formulations confuses ou trop elliptiques, ce qui conduisit par la suite à de nombreux conflits, non seulement de nature confessionnelle, mais aussi dans le domaine du droit et des institutions de l'Empire. Ces conflits finirent par provoquer une paralysie de la juridiction et de la Diète. Ce sont les divergences de plus en plus aiguës opposant les deux confessions dans l'interprétation et l'application des prescriptions de la »paix de religion d'Augsbourg« qui contribuèrent largement à l'éclatement de la guerre de Trente Ans.

La paix de Westphalie établit un compromis fructueux et généralement durable dans les controverses religieuses. Cette paix institua l'égalité et la parité des deux confessions et inclut les réformés dans la Confession d'Augsbourg. La confession réformée calviniste fut donc reconnue. Sur la base de la situation de 1624, année considérée comme point de référence, on restaura et on arrêta la situation de la propriété ecclésiastique et de la répartition confessionnelle dans l'état où elles se trouvaient à cette date. Cette mesure désamorça le »droit de réforme« des seigneurs territoriaux immédiats dans sa quintessence. Les règlements confessionnels de la paix – qui n'ont pu être ici qu'esquissés – permirent de conférer des contours définitifs à la carte du catholicisme et du protestantisme dans l'Empire.

2. L'éducation des princes hessois

L'origine des landgraviats de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt remonte à la division du landgraviat de Hesse stipulée par Philippe le Magnanime dans son testament et réalisée après sa mort en 1567. Le landgraviat relativement petit de Hesse-Homburg fut constitué en 1622 pour une ligne latérale de la maison de Hesse-Darmstadt. Le dernier descendant de la maison de Hesse-Homburg mourut en 1866⁵. Les landgraves de

5 Karl E. DEMANDT, *Geschichte des Landes Hessen*, Kassel, Bâle 1972, p. 300; Notker HAMMERSTEIN, *Fürstenerziehung der Frühen Neuzeit am Beispiel Hessen-Homburg*, dans: Bad Homburg

ces territoires furent des princes d'Empire disposant de la supériorité territoriale; mais ils ne furent pas souverains comme on le lit assez souvent dans des publications étrangères, car ils dépendirent de l'Empereur et de l'Empire jusqu'à la fin du Saint-Empire en 1806. La Hesse-Darmstadt était de confession luthérienne et la Hesse-Cassel ainsi que la Hesse-Homburg étaient, à notre époque, de confession calviniste-réformée. Éduquer les enfants, plus exactement les garçons de ces trois maisons, c'était éduquer de jeunes princes dont les aînés étaient appelés à la succession de leurs landgraviats correspondants. Vu la mortalité infantile encore assez élevée aux XVII^e et XVIII^e siècles, même les princes cadets avaient la chance d'assurer la succession.

Dans sa nécrologie du prince Charles de Hesse-Homburg, qui mourut en Russie de variole à l'âge de 22 ans, au mois de septembre 1728, son gouverneur Frédéric-Guillaume de Ponickau écrivit les phrases suivantes: »La haute naissance du défunt se résume en cette phrase ; il fut un prince de Hesse [...] Si nous considérons ses vertus princières, nous n'apercevons qu'un début mais pas de fin [...] Ses parents de haute noblesse princière ne négligèrent rien pour lui donner une éducation digne de sa haute naissance. Ils surent fort bien que les enfants de familles princières ressemblent à des diamants qui doivent être taillés pour qu'ils brillent. Une éducation adaptée aux capacités multiples de ces enfants doit contribuer à les porter à la perfection dans tous les domaines utiles à l'accomplissement de leurs nobles devoirs. Feu sa mère, un modèle de princesse pieuse, lui fut un guide parfait dans ses efforts pour arriver à la piété. Très tôt, il comprit que la piété était une vertu utile à toutes les situations de la vie. Non seulement il reconnut la valeur de la piété, mais il la pratiqua aussi. Il fit la même chose que ce qu'on nous raconte de Charles Quint: notre Charles [c'est-à-dire Charles de Hesse-Homburg, K. M.] parlait plus souvent avec Dieu qu'avec les hommes. Ce faisant il entendit s'élever plus en Dieu qu'élever Dieu en lui-même. Il pria assidûment dans un temps où d'autres considéraient comme une honte de confesser leur foi. Il fut un chrétien honnête à une époque où les apparences ne pouvaient guère être distinguées de la réalité.

Dès sa tendre enfance, il fut confié à des gens très habiles. Il apprit les quatre langues principales de l'Europe ainsi que d'autres sciences utiles à un prince. Il reçut son éducation non seulement à la cour mais aussi à la célèbre Académie de Gießen à laquelle il fut envoyé en compagnie d'un bon surveillant. Là, les meilleurs savants se disputèrent l'honneur de donner des cours au jeune prince et de compléter ses connaissances. Celui-ci apprécia surtout les sciences naturelles et exactes, en premier lieu les mathématiques. De tout temps, il fut un ennemi de l'oisiveté [...] Lorsque, dans son enfance, on lui posa la question de savoir lequel des landgraves hessois était le modèle qu'il se proposait de suivre, il répondit avec promptitude: Guillaume le Sage [...]. En somme, le prince Charles fut un digne successeur du lion hessois. La sentence »Tel père, tel fils« vaut aussi pour lui. Comme ses ancêtres il fut un prince courageux«⁶.

vor der Höhe 782–1982. Beiträge zur Geschichte, Kunst und Literatur. Vortragsreihe zur 1200-Jahrfeier, Bad Homburg vor der Höhe 1983, p. 159–160.

6 *Allein ich glaube, die Hoheit Seiner Geburt sei darinnen schon begriffen, wenn ich mit wenigen sage: Er ist ein Fürst von Hessen gewesen [...] Wann den hellgänzenden Purpur Seiner Fürstlichen Tugenden auffüllen, so bemercken wir daran nur einen Anfang und kein Ende. An Seiner Ständesmäßigen Auferziehung versäumeten die Hoch-Fürstl. Eltern nichts, was zur Formierung eines*

Certes, on trouve dans ce texte quelques éloges exagérés dus au langage baroque, typique de ce temps, mais néanmoins ses indications sur l'éducation des princes sont correctes. La recherche historique moderne l'a bien prouvé. Celle-ci nous a aussi fait comprendre que les jugements assez négatifs sur le comportement et la formation générale des princes allemands, jugements qui existent aussi, ne doivent pas être généralisés. Citons comme exemple le jugement très sévère que Martin Luther formula en 1523 dans son traité intitulé »Von weltlicher Obrigkeit, wie weit man ihr Gehorsam schuldig sei« (Traité sur les autorités séculières et sur la question de savoir jusqu'à quel point on est obligé à leur obéir). On y lit: »Tu dois savoir que, dès l'origine du monde, les princes sages et intelligents sont des oiseaux très rares. Ceci vaut encore plus pour les princes pieux. En général, les princes sont les plus grands imbéciles ou les plus grands filous du monde«⁷. Et Antonio de Guevara, prédicateur de la cour de Charles Quint, dont les écrits furent traduits en allemand et eurent un grand écho dans le Saint-Empire, dépeignit la cour comme un lieu où il y avait beaucoup d'injustice et d'absurdité. Dans son opuscule intitulé »Großfürstliche Weckuhr und Lustgarten« (Réveil grand-ducal et jardin d'agrément) publié en 1644 à Francfort-sur-le-Main, on lit: »Il arrive souvent à la cour que les fous y

würdigen Sohnes vonnöthen, wohl erwegende, daß Fürsten-Kinder gleich denen Diamanten zu poliren und durch eine kluge Erziehung [...] seine noch ermangelnde Helffte der Vollkommenheit bezusetzen nöthig. An seiner Hochseligen Frau Mutter als dem Ausbund einer frommen Fürstin hatte er einen trefflichen Wegweiser in der Gottseligkeit. Daß diese zu allen Dingen nütze, begriff er von Ihr gar früh sobald Er Selbige nur vernehmen konnte. Er begriff solches nicht allein, sondern Er übte es auch aus. Er that dasjenige, was auch vom Kayser Carl V. gesaget wurde: Unser Carl redet öfter mit Gott als mit den Menschen und sucht dadurch mehr Sich in Gott als Gott in Sich zu erhöhen. Er war ein eifriger Beter in denen Jahren, da es andere vor eine Schande halten, ein fleißiger Kirchen-Geher an denen Tagen, die andere ihre Leidenschaften wiedmen, und ein rechtschaffener Christ in denen Zeiten, da der Schein vom Seyn kaum zu unterscheiden.

Bald in Seiner zartesten Jugend wurde er geschickten Leuthen anvertraut. Die europäischen vier Haupt-Sprachen, sammt anderen einem Fürsten anständigen Wissenschaften, erlernete Er nicht allein zu Hause, sondern er wurde auch in seinem 16. Jahre, unter guter Ihm mitgegebenen Aufsicht, auf die berühmte hessische Akademie nach Gießen verschicket. Die auserlesensten Männer allda eiferten miteinander, wer die Ehre davontragen könnte, unsern lehrbegierigen Prinzen zum Besten unterrichtet zu haben? Sein scharfsinniges Urtheil zeigte Er darinnen, daß Er die meiste Neigung auf diejenige Wissenschaft wuff, die, weil sie auf denen gewissesten Grund-Sätzen bestehet, den Preis vor anderen verdienet. Er erlangte in dieser (nämlich der Mathesi) frühzeitig gute Progressen, und behielt daran Seine Ergötzung bis an Sein Ende. Er war zu allen Zeiten ein Feind des Müßigganges [...] Als er einst in Seiner ersten Jugend befragt wurde, welchen unter den alten hessischen Regenten Er wohl gleichzuwerden wünschete? antwortete Er gar behend: Wilhelm dem Weisen [...] Er war in allen Stücken ein würdiger Nachfolger des Hessischen Löwen, in dessen Hause, der Apfel niemahls weit vom Stamm fällt, und von dem keine andere, als tapfere Fürsten herkommen können. Immerwährendes Gedächtnis, welches dem Durchl. Fürst und Herr, Herrn Johann Carl Wilhelm Ernst Ludwig, Landgraf zu Hessen [...] ihm selbst aufgerichtet und bey dessen in der Cron-Kirche zu St. Jacob in Riga den 8./19. September 1728 erfolgten Beysetzung – in einer Rede darstellte Friedrich Wilhelm von Pönickau. Cité d'après HAMMERSTEIN, Fürstenerziehung der Frühen Neuzeit am Beispiel Hessen-Homburg (note 5), p. 134–135.

7 *Und sollst wissen, daß von Anbeginn der Welt gar ein seltsamer Vogel ist um einen klugen Fürsten, doch viel seltsamer um einen frommen Fürsten. Sie sind gemeiniglich die größten Narren oder die ärgsten Buben auf Erden [...] Cité d'après Martin LUTHER, Studienausgabe, éd. par Karl Gerhard STECK, Francfort-sur-le-Main, Hambourg 1970, p. 180.*

valent beaucoup et que les gens érudits sont méprisés. Il n'est pas juste que les imbéciles aient accès à la chambre du prince et puissent même s'approcher de son lit tandis que les gens érudits et savants en sont exclus. Pour les uns aucune porte n'est fermée et pour les autres aucune porte ne s'ouvre⁸. Et Aegidius Albertinus, le traducteur de l'opuscule de Guevara, constata dans la dédicace de son livre intitulé »Der Welt Thurnierplatz [...]« (Le lice du monde) publié en 1644 à Munich: »La vie à la cour est chargée d'ambition, de lasciveté, de débauche, de jalousie, de médisance, de simulations et de duels⁹.

Sans vouloir nier le fait qu'il y avait des exemples assez négatifs parmi les princes à l'époque moderne, on doit néanmoins souligner qu'il serait complètement faux de dresser un tableau en noir et blanc. La réalité a été, comme toujours, beaucoup plus complexe. Nous savons depuis longtemps que les héritiers présomptifs des grands et moyens territoires furent préparés à leurs fonctions futures. Je n'attire votre attention que sur le fait que l'origine des traités de direction pour la conscience d'un roi ou d'un prince remonte au Moyen Âge¹⁰. Mais les vieilles traditions de l'éducation des princes ont subies des modifications considérables à l'époque de la Renaissance et de l'Humanisme. Le mouvement humaniste mobilisant à un degré remarquable les milieux bourgeois et laïques a, sans aucun doute, stimulé aussi la noblesse régnante et a contribué beaucoup à ce que celle-ci s'adapte aux changements sociaux et intellectuels survenus aux XV^e et XVI^e siècles. Mais les apports pour ainsi dire modernes de l'humanisme n'ont pas éliminé complètement tous les éléments de la vieille tradition¹¹. »S'il apparaît évident que tous les types d'élites ont concouru à la promotion de l'enseignement humaniste, cela n'entraîne pas forcément que tous ces groupes sociaux en aient usé eux-mêmes, tant il est vrai que l'on peut très bien promouvoir un type d'école pour le bien de l'Etat et de la Société et préférer éduquer ses enfants selon un mode ou une tradition que l'on juge plus conforme à son statut social¹². En général, on peut constater que les nobles ont au minimum un vernis humaniste, acquis généralement sous la direction d'un ou de plusieurs précepteurs privés, même lorsque ces nobles n'ont pas fait de véritables études supérieures.

8 Am Hof sei es üblich, daß solche Schalcksnarren in der Fürsten Höfen soviel gelten/ und daß sie die gelehrten Leute verachten/es ist je nicht billich/ daß die Narren den Zugang haben in deß Fürsten jnnere Kammer/ und sogar fürs Bette/ hergegen daß ein Gelehrter und Weiser nicht darff in den Saal schmecken/ also/ dz [!] dem einen keine Tür versperret/ und dem andern keine Thür geöffnet wird. Cité d'après HAMMERSTEIN, Fürstenerziehung der Frühen Neuzeit am Beispiel Hessen-Homburg (note 5), p. 136.

9 Das Hofleben ist mit Ehrgeitz/Geilheit/Fraß/Neid/Affterred/simulationibus und duellis behafft. Cité d'après HAMMERSTEIN, Fürstenerziehung der Frühen Neuzeit am Beispiel Hessen-Homburg (note 5), p. 136.

10 Wilhelm BERGES, Die Fürstenspiegel des hohen und späten Mittelalters, Stuttgart 1938; Bruno SINGER, Die Fürstenspiegel in Deutschland im Zeitalter des Humanismus und der Reformation, Munich 1981.

11 Cf. Laetitia BOEHM, Konservatismus und Modernität in der Regentenerziehung an deutschen Höfen im 15. und 16. Jahrhundert, dans: Die Antike-Rezeption in den Wissenschaften während der Renaissance, August BUCK et Klaus HEITMANN dir., Weinheim 1983, p. 61-93.

12 Jean-Luc LE CAM, Les élites du Brunswick face à l'humanisme, dans: Humanisme et élites des cours et des villes au XVI^e siècle, Klaus MALETTKE et Jürgen VOSS dir., Bonn, 2^e éd., 1990, p. 111.

Pour le cas du duché de Brunswick-Wolfenbüttel étudié par Jean-Luc Le Cam, élève du professeur Jean Meyer, il a été prouvé que »la partie intellectuelle de la formation des élites nobiliaires est incontestablement humaniste«¹³. Et Jean-Luc Le Cam a pu constater aussi que »le degré de développement et de sophistication de cette formation dépend de traditions familiales. Les Welf du Lunebourg à la religion plus stricte font moins grand cas de la culture intellectuelle que ceux du Brunswick«¹⁴.

Le duc Julius (1568–1589) est un exemple fort instructif de l'attitude que la famille régnant sur le Brunswick prit face aux idées humanistes. Il mit en place le nouveau système scolaire protestant. Il s'est particulièrement préoccupé de l'éducation de ses enfants. »Il a fait rédiger pour cela des instructions très précises que devaient suivre les gouverneurs et précepteurs des jeunes princes. Ces instructions, ainsi que la correspondance des précepteurs, nous donnent l'image d'une éducation sévère et exigeante, loin des lieux de distraction et de plaisir, profondément religieuse mais aussi, pour sa partie intellectuelle, humaniste. Les précepteurs appliquent grosso modo le programme des meilleures écoles du pays. Le latin est particulièrement pratiqué et les jeunes princes doivent chaque semaine écrire une lettre en cette langue à leurs parents. Des examens ont lieu régulièrement, conduits par des professeurs de l'Université d'Helmstedt qui doivent adresser un rapport au duc. Plus tard, ces jeunes gens seront solennellement accueillis à l'Université du pays«¹⁵. Cependant on doit retenir que l'humanisme ne constitua pour les élites nobiliaires du Brunswick-Wolfenbüttel malgré tout qu'un élément de leur formation parmi d'autres, élément nécessaire mais non suffisant¹⁶.

A joué aussi un rôle non négligeable dans l'éducation des princes de la noblesse régnante le fait qu'à partir de la fin du Moyen Âge la vie politique se déplaçait de plus en plus du niveau de l'Empire à celui des principautés. D'autre part, il ne faut pas négliger non plus les conséquences résultant de la Réforme. Ceci vaut, en premier lieu, pour les États d'Empire protestants.

Une analyse des sources et des études consacrées à l'éducation que reçurent les princes en Hesse à l'époque moderne nous fait reconnaître que tous les facteurs que nous venons d'esquisser ont aussi joué un rôle important dans cette région centrale de l'Allemagne. Le traité sur l'éducation du prince chrétien, l'»*Institutio principis christiani*« d'Erasmus de Rotterdam, que ce célèbre humaniste dédia, en 1515, aux jeunes princes habsbourgeois Charles et Ferdinand, qui devinrent plus tard l'Empereur Charles Quint et le Roi Ferdinand I^{er}, traité très répandu dans le monde au nord des Alpes, se trouvait dans les bibliothèques de presque tous les princes et de toutes les princesses de la maison de Hesse-Darmstadt. Ainsi le landgrave Georges II (1626–1661) ordonna-t-il dans une note, datée de 1643: »L'*Institutio principis christiani* d'Erasmus de Rotterdam doit être utilisée avec précaution«¹⁷.

13 LE CAM, Les élites du Brunswick face à l'humanisme (note 12), p. 114.

14 Ibidem.

15 LE CAM, Les élites du Brunswick face à l'humanisme (note 12), p. 113.

16 LE CAM, Les élites du Brunswick face à l'humanisme (note 12), p. 115.

17 *Erasmi Roterdami Institutio principis christiani muß behutsam tractiret werden*. Cité d'après HAMMERSTEIN, Prinzenerziehung im landgräflichen Hessen-Darmstadt, dans: Hessisches Jahrbuch für Landesgeschichte, n° 33, 1983, p. 197.

Dans le traité que nous avons mentionné, Erasme expose le point selon lequel »lorsqu'il s'agit d'une principauté héréditaire, le prince régnant n'est pas élu [...] Là, l'espoir d'avoir un bon maître dépend de l'éducation appropriée. Celle-ci doit être mise en œuvre avec un soin accru pour que ce qui a été perdu à cause de l'absence du droit d'élire le prince soit compensé par une éducation circonspecte. On doit, pour ainsi dire, dès les premiers mois où le futur prince régnant se trouve encore dans le berceau remplir cette petite créature vide et pas encore formée de principes salutaires«. Et plus loin, Erasme dit à juste titre: »La patrie doit tout à un bon maître et seigneur. Mais elle doit ce bon prince à celui qui, par une éducation appropriée, l'a fait ce qu'il est«¹⁸.

Erasme insista beaucoup sur le devoir qu'avaient les princes régnants de choisir les meilleurs précepteurs pour leurs enfants appelés plus tard au gouvernement de l'État. Les matières les plus importantes qui devaient être enseignées par les précepteurs étaient les suivantes: la religion, l'éthique, la politique, la »*Philosophia practica*« (la philosophie pratique), c'est-à-dire la connaissance exemplaire de l'histoire considérée comme un miroir de la sagesse divine et des châtements de Dieu; d'autre part, les précepteurs devaient transmettre à leurs élèves princiers de bonnes connaissances de l'État et de sa population ainsi qu'un enseignement en sciences naturelles et en mathématiques.

Mais le futur prince régnant ne doit pas disposer seulement de connaissances théoriques. Par des voyages et par des inspections, il doit acquérir des connaissances détaillées et des expériences immédiates de l'État et de ses provinces. D'autre part, il doit faire des voyages à l'étranger, visiter les cours voisines. Ceci exige la connaissance des principales langues étrangères que le jeune prince doit donc apprendre très tôt.

Bien entendu, Erasme ne fut pas le premier et le seul à avoir formulé ces préceptes et instructions d'éducation esquissés ici. Il ne présenta, pour ainsi dire, qu'un résumé de ce qui était évident, à son époque, pour tous les humanistes. Mais Erasme formula ces préceptes et instructions d'une manière si brillante et convaincante que son traité fut élevé au rang de canon et considéré par les protestants et les catholiques comme un modèle à respecter. Cependant, ceci valait plus pour les protestants que pour les catholiques après la réforme opérée par le Concile oecuménique de Trente (1545–1563). Malgré le scepticisme dont Luther fit preuve à l'égard de la vue optimiste du monde des humanistes, le réformateur et son compagnon d'armes Philippe Mélanchthon restèrent fidèles aux plus importantes conceptions que les humanistes avaient développées et propagées à propos de l'éducation des princes. Ainsi les protestants allemands disposèrent-ils de préceptes très claires non seulement pour l'éducation des princes mais aussi des enfants de familles bourgeoises. Grosso modo, cette remarque s'applique aussi aux États d'Empire catholiques.

18 *Wo das Fürstentum erblich ist, wird der Herrscher nicht gewählt [...] Da hängt die Hoffnung auf einen guten Herrscher vor allem von der richtigen Erziehung ab, die um so sorgfältiger durchgeführt werden muß, damit das, was durch das Fehlen des Wahlrechtes eingebüßt wurde, durch umsichtige Erziehung ausgeglichen wird. Es muß also sogleich von der Wiege an, wie man so sagt, das noch leere und ungeformte Gemüt des künftigen Herrschers mit heilsamen Grundsätzen erfüllt werden [...] Das Vaterland verdankt einem guten Herrscher alles. Ihn selbst aber verdankt es dem, der ihn durch rechte Unterweisung zu dem machte, was er ist.* ERASMUS VON ROTTERDAM, *Ausgewählte Schriften*, éd. par Werner WELZIG, t. 5, 1968, p. 115–117.

Dans une instruction, le landgrave Ernest-Louis (Ernst Ludwig, 1678/88–1739) de Hesse-Darmstadt formula, en 1698, des thèses vraiment classiques: »Après mûre réflexion nous sommes arrivés à la conclusion que non seulement nos devoirs naturels comme père de famille mais aussi le respect de Dieu, notre haut office et notre conscience à l'égard de nos fidèles enfants du pays nous obligent à faire donner à nos enfants princiers, que Dieu nous a donnés, et, en premier lieu, à notre fils aîné, appelé, selon les lois et le droit de succession de notre Maison, au gouvernement futur du landgraviat, une éducation qui leur apprend l'amour et le respect de Dieu, les vertus d'un prince chrétien, les sciences, les mœurs et les qualités qui conviennent à un bon et honnête prince régnant. Cette éducation doit assurer que nos enfants prennent garde de toutes les mauvaises habitudes et de tous les vices du corps et de l'âme et qu'ils envisagent non seulement l'avantage et l'honneur de leur lignée et d'eux-mêmes mais qu'ils s'efforcent aussi d'assurer à des milliers d'âmes le bien-être séculier et le salut éternel. Ainsi n'avons-nous rien négligé pour faire donner à tous nos enfants princiers bien aimés, dès leur tendre enfance, une éducation qui leur a appris la crainte de Dieu. Des précepteurs et préceptrices leur ont donné une formation dans toutes les sciences dont la connaissance est nécessaire pour mener une vie convenable à leur état. Nous plaçons confiance en Dieu pour qu'il bénisse la poursuite de l'éducation de nos enfants.« Et, envisageant plus spécialement celle du prince héréditaire, le landgrave Ernest-Louis souligne »qu'en premier lieu, le gouverneur doit faire comprendre au prince héréditaire ce *Generale Principium* (ce principe général) selon lequel les sujets et les peuples ne sont pas faits pour le souverain (Landesherr), mais qu'au contraire celui-ci n'a été fait que pour les sujets. Le souverain est donc obligé de faire tout pour le bien-être séculier et spirituel de ses peuples. Sauvegarder et assurer le repos et le bien-être de ses sujets doit être la loi fondamentale la plus importante du souverain et le seul but de toutes ses actions«¹⁹.

19 *Nachdem wir öfters wohl und reichlich bey uns erwogen, waßmaßen wir nicht nur auß allgemeiner natürlicher elterlicher Pflicht und Schuldigkeit, sondern auch absonderlich vermöge des uns in dieser Zeitlichkeit von dem Allerhöchsten anvertrauten hohen Regenten-Ambtß in unserem Gewissen gegen Gott und unserer getreuen Landes-Underthanen verbunden seyn, alle uns durch Gottes Seegen bescherte Fürstliche Kinder, bevorab aber unseren von Gott nach unseres Fürstl. Haußes Erb-Statuten und Gesetzen zukünftiger Landes-Regierung gewidmeten geliebten ältesten Printzen, sowohl in der Zucht und Vermahnung zu dem Herrn, als auch in allen wohlanständigen Christ-Fürstlichen Tugenden, Wissenschaften, Sitten und Qualitäten, welche eines fürstlichen, rechtschaffenen und löbl. Landes-Regenten eignet und gebührt, mit allem ersinnlichen Fleiß zu erziehen. Hingegen von allen Seelen- und Leibes-Untugenden, Unarten und Lastern sorgfältig abzuführen, [...] damit wir der schweren Verantwortung halber, welche Gott der Herr, nicht nur wegen böser und gottloser, sondern auch wegen versäumter, aber nicht mit aller Sorgfalt und Applikation geschehenen Auferziehung der Kinder von denen Eltern, zumalen aber, wann die Kinder nicht nur ihnen selbst und ihrem Geschlecht zum Nutzen und Ehr, sondern auch zur Besorgung vieler tausend Seelen ewigen und zeitlichen Heyls müssen angewiesen werden, erfordert, ganz sicher zu stellen. Und wir dann zu dem Ende nicht ermangelt haben, allen unseren [...] lieben Fürstl. Kindern von ihrer zarten Jugend an, und sobald es nur Jahre haben gestatten wollen, [...] die wahre Furcht des Herrn, sodann die zu rechter Führung ihres Standes nötigen Wissenschaften durch Lehrmeister und Lehrmeisterinnen, und nach Erlangtem mehreren Jahren durch zugeordnete Informatores, mit aller Sorgfalt in das Herz und Gemüt einpflanzen zu lassen. Also daß wir zu dem lieben Gott das gute Vertrauen tragen, er werde zu deren ferneren Auferziehung seinen Seegen und Gnade [...] geben und verleihen. [...] von seinem Hofmeister zuvorderst dieses Generale Principium zu vermitteln, daß der Unterthanen nicht umb des Landes-Herren, sondern der Herr umb der Unterthanen*

Dans un autre passage de son instruction contenant des idées typiques des États d'Empire luthériens, le landgrave Ernest-Louis demande au précepteur de donner à son élève des connaissances approfondies du statut religieux de la Hesse-Darmstadt. Le prince héréditaire doit savoir comment il pratiquera ce qu'il est convenu d'appeler le gouvernement de l'Église (Geistliches Regiment) ou le droit épiscopal (jus Episcopale). Après avoir adhéré à la confession luthérienne, les princes des territoires immédiats de l'Empire exercèrent les droits de l'évêque suprême (summus episcopus) dans leurs pays. Ernest-Louis insiste aussi sur l'exigence que le futur prince régnant devra combattre tous les principes et idées dangereux pour la religion, tous les faux principes qui sont à l'origine de l'athéisme, du syncrétisme, du libertinage et du séparatisme²⁰.

Et à propos des données spécifiques de la Hesse-Darmstadt Ernest-Louis écrit que le futur prince régnant doit connaître »les récess d'Empire (Reichsabschiede), les traités, les lois fondamentales, pratiquer une bonne et utile économie, assurer un bon ménage et avoir soin à ce que les hauts et les bas tribunaux du pays rendent une justice équitable«²¹.

Considérons maintenant quelques exemples qui nous paraissent typiques et révélateurs de l'éducation des princes telle qu'elle était pratiquée en Hesse-Darmstadt et Hesse-Homburg. Nous disposons de quelques informations détaillées concernant les deux premiers landgraves de Hesse-Darmstadt, Georges I^{er} (1567–1596) et Louis V (1596–1626), ainsi que le frère cadet du dernier, Frédéric I^{er} (1622–1638)²², le fondateur de la maison de Hesse-Homburg.

Selon les pratiques habituelles, ces princes quittaient les »appartements des femmes« (Frauengemächer) à l'âge de quatre ans. Car à cet âge, comme nous le lisons aussi chez Erasme de Rotterdam, devait commencer la préparation des petits princes à leurs futures obligations. Vers 1640 Jean Michel Moscherosch écrivit dans son livre intitulé »Wunderliche und wahrhaftige Geschichte Philanders vom Sittenwald« (Curieuse et vraie histoire de Philandre de Sittenwalde): »De jeunes seigneurs n'ont rien à faire dans les appartements des femmes; là ils seront souvent corrompus par certains *Ingenia*, par le dorlotement et les chamailleries des femmes«²³.

Un précepteur et un gouverneur noble étaient chargés de l'éducation des petits princes. En général, on choisissait aussi d'autres jeunes nobles, un peu plus âgés, qui tenaient compagnie aux jeunes princes. Toutes ces personnes formaient, pour ainsi

Willen da seye, und daß dahero der Beförderung deroselben Wohlergehen in Geist- und leiblichen, hingegen die Abwendung alles dessen, so daran hinderlich seyn kan (!), iehme das größte Grund-Gesetz und der alleinige End-Zweck aller seiner Actiones und Verrichtung seyn müssen. Cité d'après HAMMERSTEIN, *Prinzenerziehung im landgräflichen Hessen-Darmstadt* (note 17), p. 201–202.

20 Cf. HAMMERSTEIN, *Prinzenerziehung im landgräflichen Hessen-Darmstadt* (note 17), p. 202.

21 [...] *Recesses, Verträge und Landes-Ordnungen, gute und nützliche oeconomie und menage, Gerechtigkeit bei hohen und niederen Gerichten im Lande zu handhaben [...]*. Cité d'après HAMMERSTEIN, *Prinzenerziehung im landgräflichen Hessen-Darmstadt* (note 17), p. 202.

22 Cf. HAMMERSTEIN, *Fürstenerziehung der Frühen Neuzeit am Beispiel Hessen-Homburg* (note 5), p. 150 et 159. Voir aussi Hellmuth GENSICKE, *Landgraf Ludwig IX. von Hessen-Darmstadt (1719–1790)*, dans: Kurt BAUMANN (éd.), *Pfälzer Lebensbilder*, vol. I, Spire, 1964, p. 89–107.

23 Johann Michael MOSCHEROSCH, *Wunderliche und wahrhaftige Geschichte Philanders vom Sittenwald*, Strasbourg, 1640/43; cité d'après HAMMERSTEIN, *Prinzenerziehung im landgräflichen Hessen-Darmstadt* (note 17), p. 202.

dire, un microcosme, une petite cour. Les condisciples (*condiscipuli*) plus âgés que les petits princes, mais appartenant à des familles de moindre noblesse, devaient stimuler les premiers²⁴.

La religion luthérienne joua un rôle important dans l'éducation des petits princes. C'est une des raisons qui expliquent les conflits ultérieurs qui divisèrent la Hesse-Darmstadt, de confession luthérienne orthodoxe, et la Hesse-Cassel, de confession calviniste-réformée. D'autre part, la fidélité sans faille que les landgraves de Hesse-Darmstadt continuèrent à manifester à l'Empereur et à l'Empire a son origine aussi dans cette orthodoxie luthérienne. Mais il est évident que des raisons politiques jouèrent aussi un rôle non négligeable.

Quant à l'instruction religieuse, on doit souligner une différence caractéristique qui existait entre les princes protestants et catholiques. En pleine conformité avec la «Confession d'Augsbourg» le pape et les évêques ne furent plus des autorités que les protestants devaient respecter. Mais pour l'éducation des princes catholiques la phrase célèbre du cardinal Bellarmin avait gardé toute son importance. Celui-ci écrivit dans son traité «*De officio principis christiani*» (De l'office du prince chrétien) publié en 1619: «*Princeps quattuor agnoscere debet superiores, si vere christianus dici et haberi velet, Deum Optimum Maximum, Pontificem summum, Episcopum proprium et proprium confessarium*» (Si un prince veut vraiment être un prince chrétien il doit reconnaître quatre supérieurs: le meilleur et le plus grand Dieu, le souverain pontife, l'évêque et son confesseur)²⁵.

Dans la pratique, l'éducation religieuse pratiquée dans le landgraviat de Hesse-Darmstadt comprenait les points essentiels suivants: des prières régulières le matin et le soir, des prières avant chaque repas; la lecture de l'Écriture Sainte et la présence régulière au culte. Après avoir assisté au culte, les élèves devaient récapituler les passages les importants du sermon. Ainsi les futurs princes régnants devaient, dès leur tendre enfance, apprendre qu'ils étaient responsables devant Dieu de toutes leurs actions.

Écoutons ce que le landgrave Ernest-Louis, déjà évoqué, écrivit à ce propos: «[...] le prince doit croire fermement et savoir qu'il n'aura pas l'office de souverain (*Landesherr*) pour son confort, son plaisir et pour passer du bon temps mais pour assurer le bien-être de ses sujets. Et la responsabilité qu'un prince régnant doit devant Dieu pèsera d'autant plus lorsqu'il péchera. [...] Le souverain doit être le père de la patrie; et les grands hommes n'ont pas d'autres privilèges devant Dieu que celui-ci d'être puni plus sévèrement»²⁶.

Très tôt aussi, les jeunes princes devaient apprendre à écrire et à lire et à parler des langues étrangères. La première langue étrangère qui leur était enseignée fut le latin. Vint ensuite le français. Dans leurs cahiers, les élèves devaient noter ce qu'ils avaient appris et d'autre part ils étaient obligés de mémoriser les leçons. Pour enseigner le latin, les précepteurs utilisaient des textes tirés des fables d'Ésope, de Virgile et de Cicéron. Le «*Compendium*» de Philippe Mélanchthon servait de base pour

24 Cf. Norbert CONRADS, *Ritterakademien der Frühen Neuzeit. Bildung als Standesprivileg im 16. und 17. Jahrhundert* (Schriftenreihe der Historischen Kommission bei der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, vol. 21), Göttingen 1982, p. 57.

25 Cité par HAMMERSTEIN, *Prinzenerziehung im landgräflichen Hessen-Darmstadt* (note 17), p. 204.

26 Cité par HAMMERSTEIN, *Prinzenerziehung im landgräflichen Hessen-Darmstadt* (note 17), p. 205.

apprendre la grammaire latine. Après avoir fait des progrès en latin et en français, les jeunes commençaient à apprendre l'italien et l'espagnol. Au XVIII^e siècle, le latin et l'espagnol passèrent au second plan pour laisser la première place au français et à l'italien.

A partir de l'âge de huit ou, selon les cas, de dix ans les jeunes princes prenaient des leçons dans d'autres matières, en premier lieu en histoire. Ils devaient apprendre l'histoire de leur maison, de l'Empire et des autres pays européens. Pour l'enseignement de l'histoire profane, les précepteurs utilisaient la *Cosmographie* de Sébastien Munster, le »Compendium« des quatre royaumes de Jean Sleidan, la »Neue Chronika und Beschreibung des Landes Hessen« (La nouvelle chronique et description de la Hesse) de Guillaume Dilich et les »Millenaria« de Matthieu Dresser.

Cependant, l'enseignement de l'histoire dispersé dans les territoires protestants se distinguait quelque peu de celui pratiqué dans les principautés catholiques. Dans les territoires protestants, l'enseignement de l'histoire était plus concret et se basait, du moins en général, sur les connaissances historiques de l'époque respective ainsi que sur les publications les plus modernes. Dans les principautés catholiques, la lecture des légendes et des vies des Saints remplaçait assez souvent le travail reposant sur des publications contemporaines. Les Jésuites étaient convaincus qu'on ne devait pas utiliser tous les ouvrages historiques modernes parce qu'ils ne convenaient pas, selon leur avis, à l'éducation des princes²⁷.

A l'âge d'environ dix ans, les jeunes princes hessois prenaient des leçons en droit. A la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle on attacha une plus grande importance à cette matière. Ceci est dû, en premier lieu, au fait que le prince héréditaire devait devenir plus tard le souverain (Landesherr) et de ce fait aussi le chef suprême de la justice.

Mais on ne voulait pas former uniquement l'esprit et l'intelligence des jeunes princes. Des exercices physiques eurent aussi leur place traditionnelle dans l'éducation des princes. Ceci est un reflet de la conception traditionnelle et très vieille des *arma et litterae* (armes et lettres)²⁸. Parmi ces exercices pratiques on doit évoquer, en premier lieu, le jeu de paume, l'équitation, l'escrime et la danse.

Cette éducation était à peu près parachevée au moment où les princes partirent pour faire le grand tour de l'aristocratie (ce qu'on appelle en allemand *die Kavaliertour*). Les princes avaient seize, dix-sept ou dix-huit ans lorsqu'ils faisaient ce qu'on appelait aussi dans l'ancien régime les »pérégrinations dans les pays étrangers« (*Peregrination in fremde Länder*). Au cours de ce grand tour qui durait quelques fois deux ans, les princes se rendaient, en général, en France, en Espagne, au Portugal, en Suisse. A la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, les pays préférés furent l'Italie et la France. Plus tard on ajouta les Pays-Bas. Les voyages en Espagne devinrent peu à peu plus rares. Ces voyages en Espagne des princes de Hesse-Darmstadt s'expliquent, si on se rappelle le fait que les landgraves restèrent fidèles à l'Empereur et cherchèrent, par conséquent, à entretenir des contacts étroits avec la maison impé-

27 HAMMERSTEIN, *Prinzenerziehung im landgräflichen Hessen-Darmstadt* (note 17), p. 209.

28 A ce propos August BUCK, *Arma et litterae. Waffen und Bildung*, dans: *Sitzungsberichte der Wissenschaftlichen Gesellschaft an der Johann Wolfgang Goethe-Universität Frankfurt am Main*, t. XXVIII, 3, 1992, p. 5-19.

riale. Or, à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle, le Habsbourg le plus puissant résidait à Madrid.

Lorsque, en 1714, le futur landgrave Louis VIII (1739–1768) de Hesse-Darmstadt séjourna à Paris, son gouverneur qui l'accompagnait, eut l'instruction de veiller à ce que le prince héréditaire fasse la connaissance des ministres français les plus importants et des personnes les plus considérées. Mais il devait »éviter la compagnie des gens mal élevés, des *Petits Maîtres*, des débauchés« et surtout ne pas »aller au bordel et entrer en contact avec des femmes débauchées ou avec des putains«²⁹.

Parmi les villes le plus souvent visitées par les jeunes landgraves de Hesse-Darmstadt figurent Padoue, Sienne, Pérouse, Pavie, Venise, Rome, Naples et Florence en Italie, Orléans, Bourges, Angers, Montpellier, Lyon, Rouen et Paris en France, Bruxelles dans les Pays-Bas espagnols et Madrid en Espagne. Assez souvent, les jeunes princes hessois firent leur grand tour incognito pour réduire les frais de voyage. Cette pratique permettait de réduire leur suite³⁰.

Le jeune landgrave Charles de Hesse-Homburg³¹, pour revenir à ce prince évoqué au début de notre deuxième partie, eut à peu près la même éducation que celle que nous venons d'esquisser pour les jeunes landgraves de Hesse-Darmstadt. Mais il passa un temps relativement long à l'université de Gießen pour compléter ses connaissances. Ce fut en avril 1722 qu'il se rendit à Gießen en compagnie de son frère Louis Gruno (Ludwig Johann Wilhelm Gruno). A l'université, ils suivirent des cours en mathématiques, en physique, en histoire générale, en histoire de l'Empire, en géographie, en droit naturel et en droit des gens. Mais ils firent aussi des études en droit féodal, en droit civil, en droit public et ils furent initiés au *Jus publicum Romano-Germanicum*. Évidemment, ils ne passèrent pas d'examens à l'université parce que cela n'était pas l'usage pour les princes et la haut-noblesse. Leur séjour à l'université eut pour objet principal la seule acquisition d'un aperçu bien fondé des sciences les plus importantes et les plus utiles.

En janvier 1723, Charles et Louis Gruno partirent pour la Russie où ils entrèrent au service du Tsar Pierre le Grand. Tous les deux firent carrière dans l'armée russe³².

29 [...] daß der Prinz mit denen vornehmsten Ministris und andern qualifizierten Leuth bekannt und in die größte Gesellschaften, davon er profitieren könne, gebracht, hingegen die Bekanntschaft und Umgang mit jüngeren ungezogenen Leuthen, Petits Maîtres und Debauchanten [...] gänzlich evitiret werde [...] der Prinz mit Frauenzimmer von qualité conversire [...]; der Hofmeister solle den Prinzen aber [...] von dem Bordell-Lauffen und von allen liederlichen Weibsleuthen und Hurenleben, wodurch das Gewissen verletzt, die Gesundheit ruinieret und die Reputation verloren geht, ernstlich abhalten. Cité d'après HAMMERSTEIN, Prinzenerziehung im landgräflichen Hessen-Darmstadt (note 17), p. 211.

30 Voir pour d'autres informations plus détaillées HAMMERSTEIN, Fürstenerziehung der Frühen Neuzeit am Beispiel Hessen-Homburg* (note 5), p. 151–160; HAMMERSTEIN, Prinzenerziehung im landgräflichen Hessen-Darmstadt (note 17), p. 202–220. – Louis, Georges-Guillaume et Jean-Frédéric-Charles, fils du landgrave Louis VIII (1739–1768) de Hesse-Darmstadt firent des études à Strasbourg où ils fréquentèrent les cours de Jean-Daniel Schoepflin. Voir à ce propos Jürgen Voss, Universität, Geschichtswissenschaft und Diplomatie im Zeitalter der Aufklärung: Johann Daniel Schöpflin, 1694–1771 (Veröffentlichungen des Historischen Instituts der Universität Mannheim, vol. 4), Munich 1979, p. 88.

31 Johann Carl Wilhelm Ernst Ludwig, Landgraf zu Hessen(-Homburg, 1706–1728).

32 HAMMERSTEIN, Fürstenerziehung der Frühen Neuzeit am Beispiel Hessen-Homburg (note 5), p. 165–169.

Évoquons, pour terminer cette deuxième partie de notre exposé, en toute brièveté l'éducation du landgrave Guillaume IX de Hesse-Cassel (1785–1821), élevé à la dignité de prince-électeur en 1803, donc quelques années avant la fin du Saint-Empire. Né le 3 juin 1743, il fut éduqué par des femmes vivant dans l'entourage de sa mère, la landgrave Marie, fille du Roi Georges II d'Angleterre, jusqu'en 1750. A l'âge de sept ans, il fut mis entre les mains d'un précepteur. Dans les premières années de son enfance, son éducation ne se distingua guère des exemples que nous venons d'esquisser. Mais ce qui mérite d'être souligné, c'est le fait que son enfance et sa jeunesse furent ombragées par des problèmes familiaux résultant de la conversion de son père, le prince héritier Frédéric de Hesse-Cassel, au catholicisme en 1748. Cet acte aboutit à la séparation des époux. Par la suite, ce fut le grand-père du jeune Guillaume, le landgrave Guillaume VIII (1730/51–1760), et sa mère, la landgrave Marie, qui surveillèrent l'éducation du jeune prince héréditaire³³.

En 1754, donc à l'âge de onze ans, Guillaume et ses frères furent envoyés à l'université de Göttingen pour y compléter leur éducation. Le choix de Göttingen s'explique du fait que cette université, fondée en 1737, faisait partie de l'électorat de Hanovre, dont l'électeur Georges II, le grand-père du côté maternel du prince héréditaire Guillaume, était en même temps Roi d'Angleterre. Avant de partir pour Göttingen, les jeunes princes furent confiés au grand écuyer et premier gentilhomme de la chambre de Wittorf qui fut choisi comme *Grand Gouverneur*.

A Göttingen, ils restèrent jusqu'en 1756. Si nous pouvons faire confiance à son *Journal* que Guillaume rédigea d'ailleurs en français, le gouverneur Wittorf et le précepteur eurent quelques problèmes à convaincre leurs jeunes élèves de fréquenter assidûment les cours et d'apprendre leurs leçons. Au début de la Guerre de Sept Ans, la petite cour dut quitter Göttingen et se rendre à Copenhague où leur éducation put être poursuivie en sûreté. La maison de Hesse-Cassel était apparentée à la famille royale du Danemark. Plus tard, Guillaume devait être marié avec sa cousine Caroline, fille du Roi Frédéric V (1746–1766) de Danemark.

A cause des événements de la Guerre de Sept Ans, Guillaume ne put pas faire le grand tour traditionnel. Mais en 1762 et 1763 il fit un assez long voyage dans les Provinces-Unies des Pays-Bas. Le 13 octobre 1762, il partit de Copenhague. Le 4 novembre il passa sa première nuit en Hollande et arriva à La Haye le 12 novembre suivant.

La prince et sa petite suite prirent leurs quartiers dans l'auberge *Le Vieux Doule*, d'une renommée européenne, à La Haye. Là, il reçut la visite de hautes personnalités. Parmi elles on compte le duc Louis de Brunswick-Wolfenbuttel (1718–1788), le frère de la Reine Juliane de Danemark, et le prince Guillaume V (1748–1806) de Nassau-Orange. Dans les mois suivants, le prince héritier de Hesse-Cassel effectua plusieurs excursions qui le conduisirent dans les villes importantes des Provinces-Unies. Il visita les villes de Delft, Rotterdam, Gouda, Utrecht et Willemstad, en mars 1763, où il vit des troupes anglaises se préparant pour rentrer en Angleterre.

33 Cf. Klaus MALETTKE, L'électeur Guillaume I^{er} de Hesse-Cassel: «Mémoires de ma vie», dans: Chantal GRELL, Werner PARAVICINI, Jürgen VOSS (éds.), Les princes et l'histoire du XIV^e au XVIII^e siècle. Actes du colloque organisé par l'Université de Versailles-Saint-Quentin et l'Institut Historique Allemand, Paris/Versailles, 13–16 mars 1996, Bonn 1998, p. 605–617.

A la fin du mois de mars 1763, le petit groupe quitta La Haye pour se rendre dans le comté de Hanau où la landgrave Marie avait appelé son fils Guillaume. En 1754, le landgrave Guillaume VIII, le grand-père de Guillaume, avait donné ce comté directement à son petit-fils pour assurer à lui et à sa famille une existence convenable dans les années difficiles dues à la conversion de son père Frédéric, déjà mentionnée. En 1764, donc à l'âge de vingt et un ans, notre landgrave Guillaume devint le régent du comté de Hanau; il prit donc le gouvernement de cette petite principauté. Le 2 novembre 1785, à la mort du Landgrave Frédéric II (1760–1785), Guillaume lui succéda et devint le landgrave Guillaume IX de Hesse-Cassel³⁴.

3. Conclusions générales

1. Si on considère les relations étroites qui étaient très souvent des relations de parenté, existant entre les maisons de la haute noblesse européenne et celles des dynasties européennes, on trouve un grand nombre d'indices qui nous indiquent que les éléments les plus importants de l'éducation des princes étaient, du moins au XVII^e et au XVIII^e siècle, à peu près les mêmes si on néglige quelques spécificités familiales et de moindre importance. Des études se basant sur une perspective vraiment européenne nous paraissent donc particulièrement fructueuses.

2. En ce qui concerne l'éducation des princes hessois on peut constater d'abord que nous avons là un exemple particulièrement instructif pour l'éducation des princes des maisons de moyenne envergure et régnant sur une principauté disposant de la supériorité territoriale. Elle présente, à peu près, tous les éléments caractéristiques et typiques de l'éducation des princes des maisons régnantes.

3. Dans l'éducation des princes hessois, on retrouve les contributions résultant de l'humanisme, donc des éléments modernes, qui néanmoins n'ont pas tout à fait éliminé les éléments traditionnels.

4. Les différences qu'il convient de remarquer entre l'éducation des princes protestants et celle des princes catholiques ne concernent, comme il est tout à fait compréhensible, que l'aspect religieux et, dans une certaine mesure, que l'enseignement de l'histoire.

34 *Wir Wilhelm von Gottes Gnaden. Die Lebenserinnerungen Kurfürst Wilhelms I. von Hessen, 1743–1821*, traduit du français et édité par RÉGNIER DE HESSE, Francfort-sur-le-Main, New York 1996, p. 7–46.